

221C3584  
FR0000053514-FS1021

22 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**PCAS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2021, la société européenne Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 16 décembre 2021, par l'intermédiaire de la société LH Seqens SAS qu'elle contrôle, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société PCAS et ne plus détenir directement et indirectement aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, le 16 décembre 2021, par LH Seqens SAS, de 61,88% du capital et des droits de vote de Seqens Group Holding SAS<sup>1</sup>, laquelle détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 100% Seqens SAS, 11 607 652 actions PCAS représentant 23 129 791 droits de vote, soit 76,66% du capital et 86,66% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqués des sociétés Seqens, en date du 26 août 2021, et SK capital, en date des 27 août et 18 octobre 2021.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 15 141 725 actions représentant 26 688 834 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.